

Le Régime d'assurance santé personnelle Johnson

Conçu particulièrement pour vous, le Régime d'assurance santé personnelle Johnson propose des garanties abordables pour soins médicaux et soins dentaires selon trois options avantageuses, soit les Régimes Optimal, Préférentiel et Standard.

Qui est admissible?

Le Régime d'assurance santé personnelle Johnson est offert à tous les membres de nos sociétés clientes qui sont résidents canadiens et qui sont assurés en vertu de leur régime gouvernemental d'assurance maladie. Certains critères d'admissibilité pourraient s'appliquer.

La protection fait l'objet d'une vérification de l'état de santé et est offert selon trois niveaux: célibataire, couple et famille. Une famille signifie vous, votre conjoint(e) ou partenaire et les enfants à charge célibataires sans emploi régulier et âgés de moins de 21 ans qui vivent avec vous. Les enfants à charge qui fréquentent une université ou un collège reconnu à temps plein demeurent assurés jusqu'à leur 25^e anniversaire.

Niveaux de protection offerts

Célibataire: 1 proposant

Couple: 1 proposant + 1 personne à charge

Famille: 1 proposant + 2 personnes à charge ou plus.

Saviez-vous?

Les affections médicales antérieures ne vous empêchent pas de participer au Régime d'assurance santé personnelle Johnson.*

Les primes pour le Régime d'assurance santé personnelle Johnson sont des dépenses médicales admissibles au crédit d'impôt pour frais médicaux selon la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada.

* Des protections différentes ou restreintes pourraient s'appliquer selon l'état de santé et/ou toute autre information fournie dans la proposition d'assurance.

Affairez-vous à votre vie professionnelle avec une préoccupation de moins

Profitez d'une véritable tranquillité d'esprit sachant que vous n'avez pas à vous soucier de vos besoins ni ceux de votre famille en matière de soins médicaux et soins dentaires.

Le Régime d'assurance santé personnelle Johnson est la solution parfait si vous êtes :

- Travailleur autonome • Propriétaire d'une petite entreprise
- Travailleur à contrat • Travailleur saisonnier, temporaire ou à temps partiel.

Téléphonez ou souscrivez en ligne
1.800.461.4155

www.johnson.ca/assurancepersonnelle

Souscrire est de toute simplicité

En quoi consistent les protections

Garantie	Régime Optimal	Régime préférentiel	Régime Standard
Soins santé			
Médicaments sur ordonnance	Remboursement à 90% 2 500\$ / année; 100% au Québec*	Remboursement à 80% 2 500 \$ / année; 100% au Québec*	Non couverts
Soins de la vue	1 ^{ère} et 2 ^e années : 150 \$ / 24 mois; 3 ^e et 4 ^e années : 200 \$ / 24 mois; 5 ^e années et + : 250 \$ / 24 mois	150 \$ / 24 mois	150 \$ / 24 mois
Examens de la vue	80 \$ / 24 mois	65 \$ / 24 mois	65 \$ / 24 mois
Hospitalisation	Chambre: semi-privé/ privé 30 jours / année	Chambre: semi-privé/ privé 30 jours / année	Chambre: semi-privé/ privé 30 jours / année
Thérapeutes agréés/ professionnels	500 \$ / années (25 \$/ visite; 20 visites/ année)	400 \$ /année (20\$/ visites; 20 visites/ année)	300 \$ / années (20 \$/ visite; 15 visites / année)
Soins dentaires suite à un accident	10 000 \$ / années	5 000 \$ / année	5 000 \$ / année
Transport d'urgence	Terrestre ou aérien vers l'hôpital le plus proche	Terrestre ou aérien vers l'hôpital le plus proche	Terrestre ou aérien vers l'hôpital le plus proche
Prothèse auditives	500 \$ à tous les 4 ans	350 \$ pour les années 1 à 4 500 \$ à tous les 4 ans par la suite	300 \$ pour les années 1 à 4 400 \$ à tous les 4 ans par la suite
Services de soutien à domicile	1 ^{ère} année : 2 000 \$ 2 ^e année : 4 000 \$ 3 ^e année et + : 6 000 \$	1 ^{ère} année : 2 000 \$ 2 ^e année : 3 000 \$ 3 ^e année : 4 000 \$ 4 ^e année et + : 5 000 \$	1 ^{ère} année : 2 000 \$ 2 ^e année : 3 000 \$ 3 ^e année : 4 000 \$ 4 ^e année et + : 5 000 \$
Articles médicaux	1 ^{ère} année : 2 000 \$ 2 ^e année : 4 000 \$ 3 ^e année et + : 6 000 \$	1 ^{ère} année : 2 000 \$ 2 ^e année : 3 000 \$ 3 ^e année : 4 000 \$ 4 ^e année et + : 5 000 \$	1 ^{ère} année : 2 000 \$ 2 ^e année : 3 000 \$ 3 ^e année : 4 000 \$ 4 ^e année et + : 5 000 \$
Services médicaux	2 000 \$ / année	2 000 \$ / année	2 000 \$ / année
Soins dentaires			
Maximums	1 ^{ère} année : 700 \$ 2 ^e année : 900 \$ 3 ^e année et + : 1 100 \$	Non couverts	1 ^{ère} année : 500 \$ 2 ^e année : 650 \$ 3 ^e année et + : 800 \$
Soins de base	Remboursement à 80 % Examen périodiques tous les 9 mois	Non couverts	Remboursement à 80 % Examen périodiques tous les 9 mois
Soins de base étendus	1 ^{ère} année : 60 % 2 ^e année : 70 % 3 ^e année : 80 %	Non couverts	1 ^{ère} année : 50 % 2 ^e année : 70 % 3 ^e année : 80 %
Services de restaurations majeures	3 ^e année et + : remboursement à 50 %	Non couverts	Non couverts

Remarque : Les prestations maximales stipulées s'appliquent par personne.

* Résident(e)s du Québec : La garantie Médicaments sur ordonnance ne s'applique que si vous êtes assuré au titre du régime d'assurance médicaments de la RAMQ (Régie de l'assurance maladie du Québec). Les montants non remboursés par la RAMQ, y compris la franchise et la coassurance applicables (peu importe l'âge) sont des dépenses admissibles au titre du présent régime. Si le médicament visé fait partie de la liste des médicaments admissibles de la RAMQ, le remboursement pourrait s'effectuer à 100%. Si non, le remboursement sera effectué à 90% ou 80% selon le régime choisi.

Régime d'assurance santé personnelle Johnson Primes mensuelles

Régime Optimal

(Soins médicaux, Médicaments et Soins dentaires)

ONTARIO ET RÉGION ATLANTIQUE			
Catégories d'âge	Célibataire	Couple	Famille
18-44	110,80 \$	209,93 \$	275,84 \$
45-54	119,31 \$	225,91 \$	296,75 \$
55-59	130,49 \$	246,93 \$	324,33 \$
60-64	145,65 \$	275,21 \$	361,23 \$
65+	137,36 \$	258,91 \$	339,39 \$

Régime Préférentiel

(Soins médicaux et Médicaments)

ONTARIO ET RÉGION ATLANTIQUE			
Catégories d'âge	Célibataire	Couple	Famille
18-44	61,50 \$	116,24 \$	152,64 \$
45-54	70,11 \$	132,43 \$	173,75 \$
55-59	81,49 \$	153,85 \$	201,73 \$
60-64	97,06 \$	182,96 \$	239,65 \$
65+	87,43 \$	164,10 \$	214,54 \$

Régime Standard

(Soins médicaux et Soins dentaires)

ONTARIO ET RÉGION ATLANTIQUE			
Catégories d'âge	Célibataire	Couple	Famille
18-44	62,01 \$	117,88 \$	155,09 \$
45-54	63,45 \$	120,65 \$	158,68 \$
55-59	64,89 \$	123,31 \$	162,26 \$
60-64	66,11 \$	125,66 \$	165,34 \$
65+	67,55 \$	128,44 \$	168,93 \$

COLOMBIE-BRITANNIQUE, SASKATCHEWAN, MANITOBA ET LES TERRITOIRES

Catégories d'âge	Célibataire	Couple	Famille
18-44	90,40 \$	171,48 \$	225,40 \$
45-54	96,15 \$	182,14 \$	239,45 \$
55-59	106,63 \$	196,19 \$	257,79 \$
60-64	113,89 \$	215,25 \$	282,60 \$
65+	108,75 \$	205,30 \$	269,26 \$

COLOMBIE-BRITANNIQUE, SASKATCHEWAN, MANITOBA ET LES TERRITOIRES

Catégories d'âge	Célibataire	Couple	Famille
18-44	43,05 \$	81,38 \$	106,90 \$
45-54	49,10 \$	92,76 \$	121,66 \$
55-59	57,09 \$	107,73 \$	141,24 \$
60-64	67,95 \$	128,14 \$	167,79 \$
65+	61,19 \$	114,90 \$	150,15 \$

COLOMBIE-BRITANNIQUE, SASKATCHEWAN, MANITOBA ET LES TERRITOIRES

Catégories d'âge	Célibataire	Couple	Famille
18-44	56,18 \$	106,81 \$	140,54 \$
45-54	57,20 \$	108,75 \$	142,99 \$
55-59	58,23 \$	110,60 \$	145,55 \$
60-64	59,04 \$	112,24 \$	147,71 \$
65+	60,06 \$	114,19 \$	150,16 \$

ALBERTA

Catégories d'âge	Célibataire	Couple	Famille
18-44	101,16 \$	191,66 \$	251,84 \$
45-54	108,25 \$	204,99 \$	269,28 \$
55-59	117,46 \$	222,33 \$	292,13 \$
60-64	130,19 \$	246,79 \$	322,58 \$
65+	123,83 \$	233,60 \$	306,16 \$

ALBERTA

Catégories d'âge	Célibataire	Couple	Famille
18-44	51,75 \$	97,79 \$	128,33 \$
45-54	58,94 \$	111,20 \$	145,86 \$
55-59	68,26 \$	128,85 \$	169,03 \$
60-64	81,29 \$	153,04 \$	200,29 \$
65+	73,91 \$	138,68 \$	181,23 \$

ALBERTA

Catégories d'âge	Célibataire	Couple	Famille
18-44	60,06 \$	114,19 \$	150,28 \$
45-54	61,40 \$	116,65 \$	153,45 \$
55-59	62,63 \$	119,11 \$	156,73 \$
60-64	63,75 \$	121,16 \$	159,50 \$
65+	65,09 \$	123,73 \$	162,68 \$

QUÉBEC

Catégories d'âge	Célibataire	Couple	Famille
18-44	98,00 \$	185,63 \$	243,86 \$
45-54	104,45 \$	197,53 \$	259,54 \$
55-59	112,25 \$	212,75 \$	278,50 \$
60-64	123,41 \$	232,78 \$	305,35 \$
65+	122,80 \$	231,34 \$	303,10 \$

QUÉBEC

Catégories d'âge	Célibataire	Couple	Famille
18-44	47,35 \$	89,28 \$	117,16 \$
45-54	53,71 \$	101,16 \$	132,53 \$
55-59	61,28 \$	115,51 \$	151,28 \$
60-64	72,56 \$	136,33 \$	178,25 \$
65+	71,24 \$	133,35 \$	174,05 \$

QUÉBEC

Catégories d'âge	Célibataire	Couple	Famille
18-44	67,35 \$	128,01 \$	168,51 \$
45-54	68,89 \$	131,09 \$	172,40 \$
55-59	70,53 \$	133,96 \$	176,40 \$
60-64	71,86 \$	136,63 \$	179,79 \$
65+	73,40 \$	139,60 \$	183,68 \$

Remarque :

Les primes et les garanties font l'objet de changements périodiques, sous réserve d'un préavis de trente (30) jours au titulaire de Contrat.



Le Régime d'assurance santé personnelle Johnson

Régime Optimal – Description des prestations

Médicaments sur ordonnance	Remboursement à 90 % Maximum de 2 500 \$ par année de prestation
Soins Santé	Maximums
Soins dentaires par suite d'un accident	10 000 \$ par année de prestation
Transport ambulancier	Voie terrestre ou aérienne vers l'hôpital le plus proche
Prothèses auditives	500 \$ par période de 4 années de prestation
Bas de soutien à compression	Deux paires par période de 4 mois
Orthopédie <ul style="list-style-type: none"> • Les orthèses sur mesure • Chaussures ou bottes orthopédiques faites sur mesure 	250 \$ par période de 24 mois 500 \$ par période de 24 mois
Soins de convalescence à domicile	Maximum de 2 000 \$ pour la 1 ^{re} année de prestation; Maximum de 4 000 \$ pour la 2 ^e année; et Maximum de 6 000 \$ par année de prestation subséquente
Articles médicaux <ul style="list-style-type: none"> • Soutien-gorge chirurgical • Prothèse capillaire 	Maximum de 2 000 \$ pour la 1 ^{re} année de prestation; Maximum de 4 000 \$ pour la 2 ^e année; et Maximum de 6 000 \$ par année de prestation subséquente Deux par période de 12 mois Maximum viager de 400 \$
Services médicaux	2 000 \$ par année de prestation
Services professionnels/praticiens licenciés ou agréés : <ul style="list-style-type: none"> • Acupuncteur • Chiropraticien • Spécialiste en soins des pieds (Chiropodiste/podiatre) • Massothérapeute • Naturopathe • Ostéopathe • Physiothérapeute /kinésologue • Psychologue • Orthophoniste 	25 \$ par visite; 20 visites par année de prestation 25 \$ par visite; 20 visites par année de prestation 25 \$ par visite; 20 visites par année de prestation 25 \$ par visite; 20 visites par année de prestation 25 \$ par visite; 20 visites par année de prestation 25 \$ par visite; 20 visites par année de prestation 25 \$ par visite; 20 visites par année de prestation (pour les deux) 500 \$ par année de prestation 500 \$ par année de prestation
Soins de la vue	Maximums
Examens de la vue	1 examen par période de 24 mois/jusqu'à concurrence de 80 \$
Lunettes ou lentilles cornéennes sur ordonnance/chirurgie oculaire au laser	150 \$ pour les premiers 24 mois; 200 \$ pour les prochains 24 mois; et 250 \$ par période de 24 mois subséquente
Hospitalisation en chambre semi-privée et privée	30 jours par année de prestation

Soins Dentaires	Maximums
Maximums	Maximum de 700 \$ pour la 1 ^{re} année de prestation; Maximum de 900 \$ pour la 2 ^e année; et Maximum de 1 100 \$ par année de prestation subséquente
Soins de base, soins préventifs, soins de restauration et chirurgie buccale de base	Remboursement à 80 % Les examens complets de la bouche, les examens d'urgence et particuliers, les radiographiques complètes de la bouche et les radiographies panoramiques - une fois tous les 3 ans Les rappels périodiques - incluent les nettoyages (une unité de polissage plus une unité de détartrage) et l'application topique de fluorure - une fois tous les 9 mois Nettoyage des prothèses dentaires et les radiographies péri-coronaires - une fois tous les 12 mois
Endodontie, parodontie, soins habituels liés aux prothèses dentaires et les services chirurgicaux étendus	Remboursement à 60 % pour la 1 ^{re} année de prestation; Remboursement à 70 % pour la 2 ^e année; et Remboursement à 80 % par année de prestation subséquente Détartrage parodontal et le surfaçage radiculaire (aplanissement des racines) - 8 unités tous les 12 mois L'équilibration occlusale - 8 unités tous les 12 mois L'ajustement et le rebasage de prothèses dentaires - une fois tous les 3 ans
Restaurations extensives - à partir de la 3 ^e année Les couronnes, les ponts et les prothèses dentaires	Remboursement à 50 % Les couronnes, les ponts et les prothèses dentaires - une fois tous les 5 ans

Remarque : Les maximums précités s'appliquent par personne assurée. *Année de prestation* et *année* désignent une période de 12 mois consécutifs à compter de la date d'entrée en vigueur des protections et chaque période de 12 mois subséquente.

Pour nous joindre, reportez-vous à la page suivante



Le Régime d'assurance santé personnelle Johnson

Régime Préférentiel – Description des prestations

Médicaments sur ordonnance	Remboursement à 80 % Maximum de 2 500 \$ par année de prestation
Soins santé	Maximums
Soins dentaires par suite d'un accident	5 000 \$ par année de prestation
Transport ambulancier	Voie terrestre ou aérienne vers l'hôpital le plus proche
Prothèses auditives	350 \$ pour les 4 premières années de prestation; 500 \$ par période de 4 années de prestation subséquente
Bas de soutien à compression	Deux paires par période de 4 mois
Orthopédie <ul style="list-style-type: none"> • Les orthèses sur mesure • Chaussures ou bottes orthopédiques faites sur mesure 	250 \$ par période de 24 mois 500 \$ par période de 24 mois
Soins de convalescence à domicile	Maximum de 2 000 \$ pour la 1 ^{re} année de prestation; Maximum de 3 000 \$ pour la 2 ^e année; Maximum de 4 000 \$ pour la 3 ^e année; et Maximum de 5 000 \$ par année de prestation subséquente
Articles médicaux <ul style="list-style-type: none"> • Soutien-gorge chirurgical • Prothèse capillaire 	Maximum de 2 000 \$ pour la 1 ^{re} année de prestation; Maximum de 3 000 \$ pour la 2 ^e année; Maximum de 4 000 \$ pour la 3 ^e année; et Maximum de 5 000 \$ par année de prestation subséquente Deux par période de 12 mois Maximum viager de 400 \$
Services médicaux	2 000 \$ par année de prestation
Services professionnels/praticiens licenciés ou agréés:	
• Acupuncteur	20 \$ par visite; 20 visites par année de prestation
• Chiropraticien	20 \$ par visite; 20 visites par année de prestation
• Spécialiste en soins des pieds (Chiropodiste/podiatre)	20 \$ par visite; 20 visites par année de prestation
• Massothérapeute	20 \$ par visite; 20 visites par année de prestation
• Naturopathe	20 \$ par visite; 20 visites par année de prestation
• Ostéopathe	20 \$ par visite; 20 visites par année de prestation
• Physiothérapeute/kinésologue	20 \$ par visite; 20 visites par année de prestation (pour les deux)
• Psychologue	400 \$ par année de prestation
• Orthophoniste	400 \$ par année de prestation
Soins de la vue	Maximums
Examens de la vue	1 examen par période de 24 mois/jusqu'à concurrence de 65 \$
Lunettes ou lentilles cornéennes sur ordonnance/chirurgie oculaire au laser	150 \$ par période de 24 mois
Hospitalisation en chambre semi-privée et privée	30 jours par année de prestation
Soins dentaires	Non couverts

Remarque : Les maximums précités s'appliquent par personne assurée. *Année de prestation* et *année* désignent une période de 12 mois consécutifs à compter de la date d'entrée en vigueur des protections et chaque période de 12 mois subséquente.



Le Régime d'assurance santé personnelle Johnson

Régime Standard – Description des prestations

Médicaments sur ordonnance	Non couverts
Soins santé	Maximums
Soins dentaires par suite d'un accident	5 000 \$ par année de prestation
Transport ambulancier	Voie terrestre ou aérienne vers l'hôpital le plus proche
Prothèses auditives	300 \$ pour les 4 premières années de prestation; 400 \$ par période de 4 années de prestation subséquente
Bas de soutien à compression	Deux paires par période de 4 mois
Orthopédie <ul style="list-style-type: none"> • Les orthèses sur mesure • Chaussures ou bottes orthopédiques faites sur mesure 	250 \$ par période de 24 mois 500 \$ par période de 24 mois
Soins de convalescence à domicile	Maximum de 2 000 \$ pour la 1 ^{re} année de prestation; Maximum de 3 000 \$ pour la 2 ^e année; Maximum de 4 000 \$ pour la 3 ^e année; et Maximum de 5 000 \$ par année de prestation subséquente
Articles médicaux <ul style="list-style-type: none"> • Soutien-gorge chirurgical • Prothèse capillaire 	Maximum de 2 000 \$ pour la 1 ^{re} année de prestation; Maximum de 3 000 \$ pour la 2 ^e année; Maximum de 4 000 \$ pour la 3 ^e année; et Maximum de 5 000 \$ par année de prestation subséquente Deux par période de 12 mois Maximum viager de 400 \$
Services médicaux	2 000 \$ par année de prestation
Services professionnels/praticiens licenciés ou agréés :	
• Acupuncteur	20 \$ par visite; 15 visites par année de prestation
• Chiropraticien	20 \$ par visite; 15 visites par année de prestation
• Spécialiste en soins des pieds (Chiropodiste/podiatre)	20 \$ par visite; 15 visites par année de prestation
• Massothérapeute	20 \$ par visite; 15 visites par année de prestation
• Naturopathe	20 \$ par visite; 15 visites par année de prestation
• Ostéopathe	20 \$ par visite; 15 visites par année de prestation
• Physiothérapeute /kinésologue	20 \$ par visite; 15 visites par année de prestation (pour les deux)
• Psychologue	300 \$ par année de prestation
• Orthophoniste	300 \$ par année de prestation
Soins de la vue	Maximums
Examens de la vue	1 examen par période de 24 mois/jusqu'à concurrence de 65 \$
Lunettes ou lentilles cornéennes sur ordonnance/chirurgie oculaire au laser	150 \$ par période de 24 mois
Hospitalisation en chambre semi-privée et privée	30 jours par année de prestation

Soins dentaires	Maximums
Maximums	Maximum de 500 \$ pour la 1 ^{re} année de prestation; Maximum de 650 \$ pour la 2 ^e année; et Maximum de 800 \$ par année de prestation subséquente
Soins de base, soins préventifs, soins de restauration et chirurgie buccale de base	Remboursement à 80 % Les examens complets de la bouche, les examens d'urgence et particuliers, les radiographiques complètes de la bouche et les radiographies panoramiques - une fois tous les 3 ans Les rappels périodiques - incluent les nettoyages (une unité de polissage plus une unité de détartrage) et l'application topique de fluorure - une fois tous les 9 mois Nettoyage des prothèses dentaires et les radiographies péri-coronaires - une fois tous les 12 mois
Endodontie, parodontie, soins habituels liés aux prothèses dentaires et services chirurgicaux étendus.	Remboursement à 50 % pour la 1 ^{re} année de prestation; Remboursement à 70 % pour la 2 ^e année; et Remboursement à 80 % par année de prestation subséquente Détartrage parodontal et le surfaçage radiculaire (aplanissement des racines) – 8 unités tous les 12 mois L'équilibration occlusale - 8 unités tous les 12 mois L'ajustement et le rebasage de prothèses dentaires - une fois tous les 3 ans

Remarque : Les maximums précités s'appliquent par personne assurée. *Année de prestation* et *année* désignent une période de 12 mois consécutifs à compter de la date d'entrée en vigueur des protections et chaque période de 12 mois subséquente.

Pour nous joindre, reportez-vous à la page suivante

Coordonnées importantes

Veillez conserver ces renseignements à portée de la main pour vous y reporter facilement au besoin.

Avis de changements

Afin d'éviter toute interruption à vos protections, veuillez communiquer avec Johnson Inc., l'administrateur du régime, aussitôt qu'il y a un :

- changement de statut (familial, matrimonial, décès);
- changement du niveau des protections;
- changement d'adresse ou de province de résidence;
- changement de compte bancaire (institution bancaire et/ou numéro de compte).

Remarque : Tout changement d'adresse doit être communiqué à Johnson Inc. par écrit. Sans cet avis, toute correspondance sera acheminée à l'adresse précisée sur la proposition d'assurance.

Vous pouvez obtenir un relevé de vos primes aux fins du calcul de l'impôt auprès de Johnson Inc.

Courriel : personalhealth@johnson.ca	Par la poste :
Téléphone : 905.764.4959	Johnson Inc.
Sans frais : 1.800.461.4155	Service des garanties d'assurance collective
Télécopieur : 905.764.4163	1595, 16 ^e Avenue, bureau 700
	Richmond Hill, ON L4B 9Z9

Information sur les demandes de règlement

Pour toute demande d'information portant sur une demande de règlement ou l'admissibilité de certains services ou articles, ou pour obtenir toute autorisation requise au préalable, veuillez communiquer avec le Centre du service à la clientèle de Greenshield Canada (GSC) au 1.888.711.1119. Les heures d'ouverture sont de 8 h 30 à 20 h 30 l'heure de l'Est, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés). Si vous préférez, visitez le site Web greenshield.ca et envoyez vos questions par courriel.

Demandes de règlement (*reportez-vous au chapitre sur les demandes de règlement de votre contrat pour tous les détails*)

Service en ligne pour les participants au régime

RAPIDE, PRATIQUE ET DE TOUTE SIMPLICITÉ..., inscrivez-vous dès aujourd'hui!

Le service en ligne pour les participants offre l'accès immédiat à des informations importantes concernant votre régime d'assurance. Nous visons à simplifier les choses pour vous et en ligne, vous pouvez passer en revue les critères d'admissibilité aux prestations, déterminer quand vous serez admissible à votre prochaine paire de lunettes et consulter les détails du remboursement des demandes de règlement. **Le service en ligne pour les participants inclut :** le téléchargement des cartes d'identification, des renseignements sur les demandes de règlements, les dépôts directs effectués et l'admissibilité aux prestations, ainsi que l'accès aux formulaires de demande de règlement personnalisés. C'est facile! Vous n'avez qu'à vous inscrire en ligne en utilisant votre numéro de participant GSC unique et votre adresse courriel de choix.